



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Marne

Commune : Reims

Autres communes :

R500

Appellation : Porte de Paris

Monument(s)

Appellation : Porte de Paris

Protection : classement

Arrêté : classement le 18/12/1919

Étendue de la protection : Porte de Paris : classement par arrêté du 18 décembre 1919

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.